

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	8

L'an deux mille vingt-quatre le 23 septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVÉC Jean	VALANCE Bénédicte
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle	WALLERICH Alain
IMMER Alain	THILL Céline	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	REUTER Olivier
-----------------	----------------

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme	DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe
-------------	---------------------	-------------------

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 872 Devis PFF Façade, modification Délibération 2024-851 du 24/05/2024

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit des travaux pour recréer l'ensemble des façades (hors clocher) de l'église St Barthélémy de Beyren.

Considérant la délibération N° 2024-851 du 24/05/2024, demandant que les devis soient affinés et autorisant un engagement de travaux à hauteur du devis de la SARL PFF Façade de 44 170,00 € HT (48 587,00€ TTC), et à la condition que le Conseil de Fabrique s'engage de manière formelle à participer au financement de 50% du coût des travaux ;

Considérant l'offre réajustée de la SARL PFF Façade N° 24/411 d'un montant de 43 733,00 € HT (48 106,30 € TTC) ;

Considérant l'engagement par courrier du 2 juillet 2024 de M. Pierre WAX, Président du Conseil de Fabrique de l'église St Barthélémy de Beyren, s'engageant formellement à participer à hauteur de 50% du coût total des travaux, soit 24 053,15 €, payable à la réception des travaux, sur présentation des factures ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs,

- **APPROUVE** la commande des travaux suivant l'offre de la SARL PFF Façade N° 24/411 d'un montant de 43 733,00 € HT (48 106,30 € TTC) avec une réalisation prévisionnelle en octobre 2024 ;
- **APPROUVE** la participation du Conseil de Fabrique de l'église St Barthélémy de Beyren pour un montant de 24 053,15 € ;

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 25 septembre 2024.

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 25/09/2024
Le Maire,

